



PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT  
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

---

# COMITÉ RÉGIONAL L'HABITAT DE

**8 juin 2006**

*Compte-rendu*

---

**MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA COHESION SOCIALE  
ET DU LOGEMENT**



<p style="text-align: center;"><b>Comité Régional de l'Habitat</b> <b>Jeudi 8 juin 2006</b> <b>14 H 00</b></p>
--

<p style="text-align: center;"><i>Salon d'Honneur</i> <b>de la Préfecture de Région</b></p>
---

## **ORDRE DU JOUR**

**1. Propos introductifs de monsieur le Préfet de Région**

**2. Etat d'avancement de la production**

- a. Parc public
- b. Parc privé

Présentation par département

Présentation de la production du parc public et du parc privé par :

- 1. la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
- 2. la Communauté Urbaine de Marseille
- 3. la Communauté d'Agglomération de Garlaban Huveaune Sainte-Baume

**3. Contrats d'objectifs (20 minutes \*)**

Répartition de la production par organismes et par territoires

**4. Loi SRU : constats de carence dans le département des Alpes-Maritimes (15 minutes \*)**

**5. Approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté Urbaine de Marseille (20 minutes \*)**

**6. Approbation du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) du Var (20 minutes \*)**

**7. Approbation du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) des Alpes-Maritimes (20 minutes \*)**

**8. Compte-rendu des commissions spécialisées**

**9. Questions diverses / Débats**

## LISTE DES PARTICIPANTS

**Président** : Monsieur Christian FREMONT, Préfet de Région.

**Le Premier collège était représenté par 11 membres à voix délibératives :**

- Conseil Régional
- Conseil Général 13
- Conseil Général 83
- Conseil Général 84
- Communauté Urbaine de Marseille
- Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
- Communauté d'Agglomération d'Arles Crau Camargue Montagnette
- Communauté d'Agglomération de Fréjus Saint-Raphaël
- Communauté d'Agglomération de l'Ouest Etang de Berre
- Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis
- Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Ouest Provence

**Le Deuxième collège était représenté par 12 membres à voix délibératives :**

- ARHLM (1 voix délibérative)
- Sud Habitat (1 voix délibérative)
- OPAC SUD
- ASSOSEM (1 voix délibérative)
- ADIL 13 (1 voix délibérative)
- ADIL 06 (1 voix délibérative)
- EPF PACA (1 voix délibérative)
- FNAIM (1 voix délibérative)
- CNAB
- URCMI
- FNPC (1 voix délibérative)
- FRBTP
- Crédit Foncier (1 voix délibérative)
- CDC (1 voix délibérative)
- UESL (1 voix délibérative)
- CAF (1 voix délibérative)

**Le Troisième collège était représenté par 9 membres à voix délibératives :**

- CSF
- Syndicat de Défense des copropriétaires PACA (1 voix délibérative)
- UNPI (1 voix délibérative)
- FNARS (1 voix délibérative)
- Fondation Abbé Pierre
- URIOPSS (1 voix délibérative)
- UFJT
- CGT (1 voix délibérative)
- CFDT (1 voix délibérative)
- Union Patronale Régionale PACA (1 voix délibérative)
- PACT ARIM (1 voix délibérative)

- Habitat et Développement (1 voix délibérative)

**Membre ayant une voix consultative :**

- Préfecture des Bouches-du-Rhône

**Autres participants n'ayant aucune voix ni consultative, ni délibérative :**

- SGAR
- DRE PACA
- Direction Départemental de l'Équipement 04
- Direction Départemental de l'Équipement 05
- Direction Départemental de l'Équipement 06
- Direction Départemental de l'Équipement 13
- Direction Départemental de l'Équipement 83
- Direction Départemental de l'Équipement 84
- ANAH
- DRASS
- DDASS

## COMPTE RENDU DES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

Monsieur Alain BUDILLON, Directeur Régional de l'Équipement, rappelle que lors du CRH du 10 janvier, quatre commissions spécialisées ont été créées.

Ces quatre commissions, qui ont pour vocation d'éclairer le CRH sur des sujets majeurs afin de contribuer à orienter la politique du logement en région Paca, se sont réunies :

- ✓ **Commission n°1** : « Analyse de la satisfaction des besoins en logements en PACA et observations » le 30 mai 2006,
- ✓ **Commission n°2** : « Logement des catégories de populations spécifiques » le 8 juin 2006,
- ✓ **Commission n°3** : « Politique d'éradication de l'habitat indigne et réhabilitation des parcs sociaux et privés » le 16 mai 2006,
- ✓ **Commission n°4** : « Conditions de mise à disposition de terrains pour la réalisation d'opérations de construction de logements » le 24 mai 2006.

Les premières réunions de ces commissions étaient l'occasion de faire un état des lieux des connaissances de chacun des participants sur les différents domaines traités. Par la suite, chaque commission devra se donner des axes de travail. Un compte rendu de chacune des commissions sera transmis à tous les membres du CRH.

## CONSTATS DE CARENCE – ARTICLE 55 DE LA LOI SRU

Monsieur Jean-Paul BONNETAIN, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, présente aux membres du CRH les constats de carence proposés par le Préfet des Alpes-Maritimes. Dans ce département, le bilan de la première période triennale a permis de distinguer les

communes qui ont réalisé moins de 10%, moins de 50% et plus de 50% de leurs objectifs. Ce bilan a fait l'objet de courriers envoyés aux maires concernés le 29 décembre 2005.

- ✓ Les communes qui ont réalisé plus de 50% de leurs objectifs ont été incitées à poursuivre l'effort engagé.
- ✓ Les communes qui ont réalisé moins de 50% de leurs objectifs ont été alertées sur la faiblesse de leur résultat, en les informant de l'existence de la procédure de constat de carence. Ces communes disposent pour la plupart de projets identifiés et doivent se mobiliser, pour améliorer la production de logements sociaux sur leur territoire.
- ✓ Enfin, pour les sept communes qui ont réalisé moins de 10% de leurs objectifs, deux cas ont été distingués.

Cette procédure n'est pas engagée pour les communes de Drap et de La Trinité qui n'ont produit aucun logement social mais disposent d'un parc dégradé important, pour lequel elles ont engagé des opérations de réhabilitation.

De même pour Villefranche sur Mer dont un important programme de 64 logements a été bloqué par une procédure contentieuse.

La procédure de constat de carence a donc été lancée pour les communes de :

- ✓ Pégomas avec un taux de majoration de 100 %,
- ✓ La Roquette sur Siagne avec un taux de majoration de 100 %,
- ✓ Saint-Jeannet avec un taux de majoration de 100%,
- ✓ Tourettes sur Loup avec un taux de majoration de 95%.

### **Les membres du Comité Régional de l'Habitat sont consultés et approuvent ces constats de carence.**

Concernant le département du Var, les départements alpins (04 et 05) n'étant pas concernés par l'article 55 de la loi SRU, treize communes n'ont pas atteint leur objectif. Ces communes sont en cours d'interrogation, et ce dialogue est avancé et constructif. Des constats de carence seront proposés au prochain CRH.

## **PLAN DÉPARTEMENTAUX D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES EN DIFFICULTÉS (PDALPD)**

Le CRH doit être consulté sur les PDALPD.

Deux départements (06 et 83) ont présenté leur nouveau projet de PDALPD.

### **PDALPD du Var**

Le projet a été présenté conjointement par le Conseil Général du Var et la Direction Départementale de l'Équipement du Var. Le contenu de ce PDALPD, qui s'étend sur les années 2006 à 2008, porte sur :

- ✓ Le bilan du Plan départemental 2000 –2004,
- ✓ Le résumé de l'évaluation des principales actions du Plan 2000 – 2004,
- ✓ Les orientations du Plan départemental 2006 – 2008,
- ✓ Le Programme d'action du plan 2006 – 2008:
  - x Axe 0 : Améliorer la connaissance de la demande,

- x Axe 1 : Maintenir la capacité de relogement dans le parc public et privé des grandes familles,
- x Axes 2 : Développer l'offre d'hébergement et les logements d'insertion en dotant les projets de moyens de gestion sociale,
- x Axe 3 : Renforcer et mieux articuler les initiatives susceptibles d'intervenir en faveur d'un maintien satisfaisant dans le logement.

FNARS : La FNARS interroge les intervenants sur le fait que les PLAI ne soient pas affichés. Comment cela se fait compte tenu du débat qu'il y a entre PLS / PLUS / PLAI ?

Réponse de la DDE 83 : la DDE ne veut pas systématiser les 10% de PLAI dans une opération, elle essaie au contraire d'adapter le chiffrage des besoins à chaque opération.

Fondation Abbé Pierre : L'intervenant estime qu'il n'y a pas de réelle articulation avec le PLH, et se pose la question du FSL qui n'apporte pas de garantie à l'accès au logement.

**Les membres du Comité Régional de l'Habitat sont consultés et approuvent le PDALPD du Var.**

**PDALPD des Alpes Maritimes**

Le projet a été présenté par la Direction Départementale de l'Équipement des Alpes-Maritimes, le Conseil Général étant excusé. Le contenu de ce PDALPD, qui s'étend sur les années 2006 à 2010, porte sur :

- ✓ Actions 1 à 4 : Améliorer l'animation du dispositif et la connaissance des besoins des populations afin d'établir un suivi territorial partagé avec les collectivités locales,
- ✓ Actions 5 à 9 : Accroître et diversifier l'offre en logements très sociaux,
- ✓ Actions 10 à 13 : Garantir l'accès au logement et le maintien dans les lieux.

Fondation Abbé Pierre : S'interroge sur la crédibilité des actions par rapport aux moyens mis en place.

FNARS : Trouve que ce PDALPD manque un peu de souffle.

Association Consommateurs, Logement et Cadre de Vie (CLCV) : Concernant le suivi des logements PLAI, pense que les plans stratégiques de patrimoines (PSP) sont un moyen d'en assurer un suivi.

**Les membres du Comité Régional de l'Habitat sont consultés et approuvent le PDALPD des Alpes Maritimes avec deux abstentions.**

## PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MARSEILLE

### Présentation du PLH par la CU MPM

Madame SERVANT présente le contexte dans lequel ce PLH a été réalisé. Cette démarche a duré deux ans avec l'ensemble des partenaires.

Madame SERVANT rappelle :

- ✓ que 6 000 logements seront construits par an dont 20% de logements sociaux,
- ✓ que 9 communes sur les 18 sont concernées par la loi SRU,
- ✓ que la CU MPM a pris la délégation de compétence des aides à la pierre depuis cette année,
- ✓ qu'il existe une articulation entre ce PLH et le SCOT, le Plan de déplacement, le schéma urbain et les PLU (11 révisions ont été prescrites et 20 modifications),
- ✓ que 70 % des habitants de la CU MPM ont des revenus correspondant à 60 % des plafonds.

Madame MARTIN-RAGET et Monsieur BONINO présentent ensuite le contenu de ce PLH :

- ✓ le diagnostic du territoire,
- ✓ les enjeux et les objectifs :
  - x répondre aux besoins en logements dans un contexte de croissance de l'agglomération,
  - x dans chacun des bassins de vie, renforcer la diversité de l'offre de logements,
  - x mieux intégrer la politique de l'habitat dans les politiques urbaines,
- ✓ les programmes d'actions :
  - x la cohérence entre le PLH et les documents d'urbanisme,
  - x des objectifs et actions répartis en trois bassins de vie ...
  - x ... et dans cinq grands secteurs pour Marseille,
  - x la production de logements sociaux,
  - x intervenir sur le parc existant fragilisé,
  - x participer au développement de l'offre de logement des populations plus spécifiques,
  - x accompagner dès 2006 les communes dans la mise en oeuvre de leurs « projets habitat »,
  - x suivi du PLH, dispositif d'évaluation.

### Débats dans la salle

CFDT : Trouve que ce PLH n'est pas ambitieux notamment concernant l'article 55 de la loi SRU, qu'il n'y a pas de réelle volonté de mixité sociale, et indique également que les loyers augmentent deux fois plus vite que les salaires ou que les prestations sociales.

Elle propose de réfléchir au zonage avec les bailleurs.

Monsieur LOISEL, secrétaire général adjoint de la ville de Marseille, signale que le rattrapage des 20% prévus par la Loi SRU est indiqué dans la convention de

délégation. D'autre part, la fluidité n'est possible que s'il y a des logements disponibles dans tous les segments de parc.

Fondation Abbé Pierre : Se demande s'il y a une articulation avec le PDALPD des Bouches-du-Rhône, et note que les logements très sociaux ne sont pas clairement identifiés dans le PLH.

Le zonage par commune pour la loi SRU n'est pas adapté à Marseille, il faudrait un zonage par quartier ou arrondissement.

CU MPM : Le taux sur Marseille est déjà de 18,7 % et le projet de PLH prévoit le rattrapage.

FNARS : Concernant les ménages en difficulté, l'état des lieux et les objectifs ne sont pas assez clairs. Propose d'établir des indicateurs pour suivre les évolutions année après année.

La CU MPM indique que les fiches détaillées sont présentes dans le document PLH complet et qu'un dispositif de suivi et d'évaluation sera mis en place.

CSF : Mentionne que les Quartiers Nord sont déjà saturés de logements sociaux..

CU MPM : Ce sont les élus de ces quartiers qui demandent à ce que le PLH prévoit de construire de nouveau.

Monsieur LOISEL indique également que dans les 14<sup>ième</sup>, 15<sup>ième</sup> et 16<sup>ième</sup> arrondissements de Marseille, la production en accession à la propriété est aussi importante que dans les 7<sup>ième</sup>, 8<sup>ième</sup> et 9<sup>ième</sup> arrondissements.

### **Synthèse de l'avis de l'Etat**

Les objectifs et orientations du projet de PLH ont été précisés, comme le prévoit le CCH, dans le programme d'actions territorialisé qui a été présenté au comité de pilotage du 28/11/2005.

Le projet de PLH affiche les objectifs suivants : 36 000 logements à l'horizon 2010 (6 000/an), dont 7 200 logements sociaux (20%, soit 1 200/an).

Lors du comité de pilotage du 28/11/2005, la DDE a rappelé à la CU MPM que ces objectifs devraient correspondre à de l'offre nouvelle (donc différent de la reconstruction / démolition), sans faire référence à l'article 55 de la loi SRU qui peut engendrer une certaine confusion. La convention de délégation des aides à la pierre signée le 31/01/2006 prévoit bien des objectifs plus ambitieux.

Il est rappelé à la CU MPM que, au titre du PLH, en application de l'article L.302-8 du code de la construction et de l'habitation, la mixité devait être recherchée à l'arrondissement pour la ville de Marseille, avec autant que faire se peut, un rééquilibrage Nord-Sud, même s'il est admis que la difficulté est accrue dans les arrondissements très centraux où les opportunités foncières se limitent à des opérations d'acquisition amélioration.

Dans ce sens il a été indiqué à la CU MPM que le bassin de Vie Centre, qui regroupe Marseille, Allauch et Plan de Cuques est trop vaste pour pouvoir apprécier le rééquilibrage et la mixité.

Le PLH doit également indiquer les réponses apportées aux besoins particuliers des personnes mal logées, défavorisées ou présentant des difficultés particulières et des étudiants.

S'agissant des gens du voyage, le projet de PLH fait état d'aires d'accueil à réaliser selon des regroupements qui ne sont actuellement pas prévus dans le SDGV tel adopté le 1er mars 2002.

Comme cela avait été souligné dans le cadre des discussions préalables à la signature de la convention de délégation, la CU MPM n'affiche pas les moyens, notamment financiers, à la hauteur de sa volonté de mener la politique de l'habitat (en 2006, 1 M€ pour les interventions foncières et 0,5M€ pour les études).

La mise en oeuvre effective du PLH est renvoyée explicitement sur les communes (p 69) : « Il appartient désormais à chaque commune de définir et de mettre en oeuvre les outils et les financements et les actions nécessaires à la réalisation des objectifs définis conjointement dans le PLH. »

Et il est rajouté de façon appuyée : « L'atteinte des objectifs du PLH sera fonction de la mobilisation des communes, des acteurs et de leurs propres contributions. »

A noter également qu'une quinzaine de POS/PLU sont en révision ou modification afin d'adapter, le cas échéant les documents d'urbanisme aux besoins définis dans le PLH.

Dans ce contexte, le respect de l'article R302-1-3 du CCH qui stipule que le programme d'actions évalue les moyens nécessaires à la mise en oeuvre du PLH, nécessite une attention particulière.

Au-delà de l'engagement de principe des communes, qui s'est manifesté par leurs délibérations largement favorables, on peut craindre que les moyens fassent défaut s'ils ne sont pas précisés dès l'origine.

Le document pourrait donc être utilement complété par une annexe sur les moyens que les communes s'engageraient à mettre en place.

En conclusion, compte tenu des objectifs du PLH, compte tenu de la convention de délégation des aides à la pierre signée le 31 janvier dernier qui marque une ambition supplémentaire de production de logements sociaux en cohérence avec le Plan de Cohésion Sociale, l'avis de l'Etat est favorable au projet de PLH, **sous réserve que des compléments soient apportés sur les points évoqués plus haut.**

**Les membres du Comité Régional de l'Habitat sont consultés et approuvent le PLH de la Communauté Urbaine de Marseille avec deux voix contre et six abstentions.**

## AVANCEMENT DE LA PRODUCTION ET CONTRATS D'OBJECTIFS

### Avancement de la production

Monsieur Alain BUDILLON présente l'avancement des dossiers déposés ou susceptibles d'être déposés à court terme. Les délégataires (CU MPM, CPA et GHB) ont complété les propos de Monsieur BUDILLON sur sa demande.

La Communauté d'Agglomération de Garlaban Huveaune Sainte-Baume ne pouvait pas assister à CRH et s'est excusée.

<i>Départements ou délégataires</i>	<i>Nombres de PLUS/ PLAI déposés ou susceptibles d'être déposés à court terme</i>
Alpes de Haute Provence	30 et 12 Palulos communale
Hautes Alpes	28
Alpes Maritimes	106
Bouches-du-Rhône	1 085
<i>dont CU MPM</i>	<i>742</i>
<i>dont CPA</i>	<i>150</i>
<i>dont GHB</i>	<i>168</i>
<i>dont Reste du département</i>	<i>25</i>
Var	46
Vaucluse	23
<b>Total PACA</b>	<b>1 330</b>

Ce chiffre de 1 330 logements est un chiffre provisoire qui va augmenter d'ici la fin de l'année. La plupart de dossiers arrivent en DDE à partir du mois de septembre.

En ce qui concerne les PLS, les objectifs devraient être atteint :

<b>Départements ou délégataires</b>	<b>Prévision PLS validée en CRH du 10 janvier 2006</b>
Alpes de Haute Provence	80
Hautes Alpes	71
Alpes Maritimes	400
Bouches-du-Rhône	920
<i>dont CU MPM</i>	<i>600</i>
<i>dont CPA</i>	<i>170</i>
<i>dont GHB</i>	<i>0</i>
<i>dont reste du département</i>	<i>150</i>
Var	300
Vaucluse	340
<b>PACA</b>	<b>2 111</b>

### **Contrats d'objectif**

Monsieur Jean-Paul BONNETAIN rappelle que la signature avant juin de ces contrats d'objectifs issue des accords bilatéraux est une volonté de Monsieur BORLOO.

Monsieur BUDILLON indique que les contrats doivent être signés organisme par organisme pour une durée de trois ans.

Alpes de Haute Provence : 2 contrats sont en cours de rédaction,

Hautes Alpes : 2 contrats également,

Alpes Maritimes : Des contrats sont en cours de préparation

Bouches-du-Rhône : 12 contrats sont susceptibles d'être signés

Var : sur les 14 bailleurs présents dans le départements, 10 contrats sont en cours de négociation,

Vaucluse : 5 contrats devraient être signés avant l'été.

L'ARHLM indique que le compromis qui a été négocié avec les bailleurs est que les objectifs des contrats doivent être crédibles et que la somme (de ces objectifs) ne sera pas nécessairement la somme territorialisée du Plan de Cohésion Sociale.

L'ARHLM insiste aussi sur l'urgence, à l'heure actuelle, à déposer des dossiers.

En conclusion sur les contrats d'objectif, Monsieur le Préfet de Région indique que le Ministre chargé du Logement considère qu'un organisme qui ne produirait pas plus de 3% de son patrimoine pourrait se voir retirer son agrément HLM.

### **Parc privé (ANAH)**

Monsieur Yves CHEDORGE, délégué régional de l'ANAH, présente la situation du parc privé en PACA.

#### Les actions engagées en 2006 :

- ✓ les délégations de compétences (CU MPM, CPA, GHB),
- ✓ la nouvelle réglementation de l'ANAH : un système « ouvert » basé sur une technologie Internet, donc à terme accessible à tous les ayants droits, selon des codes et des procédures sécurisées,
- ✓ le nouveau système de gestion des aides de l'ANAH : une réglementation plus restrictive sur les loyers libres, un calcul plus simple des subventions, un travail de réévaluation des plafonds de travaux subventionnables, une réécriture des majorations de travaux pour l'insalubrité,
- ✓ les nouveaux programmes et les PIG plan de cohésion sociale.

#### L'avenir : le conventionnement sans travaux :

- ✓ Un dispositif simple et incitatif,
- ✓ une déclinaison du conventionnement avec et sans travaux lisible quand à la durée,
- ✓ une gestion complète par l'ANAH avec un suivi du conventionnement.

#### Suivi du Plan de Cohésion Sociale à fin mai 2006 :

Le démarrage très tardif des commissions d'amélioration de l'Habitat (CAH et CLAH) dû à la mise en place d'un nouveau système de gestion des aides de

l'ANAH, qui a été réellement opérationnel début mai 2006, est la cause principale de ces résultats très faible.

Le régime régulier de l'engagement des dossiers ainsi que les divers programmes (OPAH et PIG) engagés en 2006 vont contribuer à rattraper ce retard.

✓ Rappel des objectifs

	RAPPEL DES OBJECTIFS						
	Logts interm.	Logts conv.	Loyers maîtrisés PCS	logts vacants PCS	dont : primés	habitat indigne	
						Propriétaire occupants	Propriétaire bailleurs
<b>PACA</b>	<b>1300</b>	<b>2170</b>	<b>3470</b>	<b>1500</b>	<b>420</b>	<b>173</b>	<b>561</b>
<b>04 Alpes Hte Provence</b>	<b>25</b>	<b>50</b>	<b>75</b>	<b>40</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>18</b>
<b>05 Htes Alpes</b>	<b>20</b>	<b>45</b>	<b>65</b>	<b>35</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>10</b>
<b>06 Alpes Maritimes</b>	<b>350</b>	<b>600</b>	<b>950</b>	<b>360</b>	<b>115</b>	<b>30</b>	<b>126</b>
<b>13 Bouches du Rhône</b>	<b>515</b>	<b>795</b>	<b>1310</b>	<b>595</b>	<b>161</b>	<b>86</b>	<b>292</b>
<i>dont CUM</i>	310	435	745	340	100	30	210
<i>dont CPA</i>	105	55	160	75	20	20	45
<i>dont GHB</i>	25	35	60	35	10	15	20
<i>dont reste du 13</i>	75	270	345	145	31	21	17
<b>83 Var</b>	<b>280</b>	<b>480</b>	<b>760</b>	<b>300</b>	<b>90</b>	<b>20</b>	<b>80</b>
<b>84 Vaucluse</b>	<b>110</b>	<b>200</b>	<b>310</b>	<b>170</b>	<b>40</b>	<b>13</b>	<b>35</b>

✓ Avancement à fin mai 2006

	Logts interm.	Logts conv.	Logts conv, T, soc	logts maîtrisés PCS	logts vacants	dont : primés	habitat indigne	
							PO	PB
<b>PACA</b>	<b>34</b>	<b>52</b>	<b>25</b>	<b>111</b>	<b>69</b>	<b>33</b>	<b>2</b>	<b>18</b>
04 A, Hte Prov,				<b>0</b>				
05 Htes Alpes	3	5	0	<b>8</b>	12	3		
06 A, Maritimes	1	0	0	<b>1</b>	6	0		
13 B, d Rhône	15	4	19	<b>38</b>	4	4	0	7
<i>dont CUM</i>	6	4	19	<b>29</b>				7
<i>dont CPA</i>				<b>0</b>				
<i>dont GHB</i>				<b>0</b>				
<i>dont reste du 13</i>	9			<b>9</b>	4	4		
83 Var	6	14	2	<b>22</b>	11	9		7
84 Vaucluse	9	29	4	<b>42</b>	36	17	2	4

## **INTERVENTION DE MONSIEUR LE PRÉFET DE RÉGION**

Monsieur Christian FREMONT, Préfet de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur indique que la situation de la région PACA est de plus en plus grave. Deux régions sont « à la traîne » dans le domaine du logement social, l'Ile de France et Provence Alpes Côte d'Azur.

Il rappelle également que 300 000 ménages de la Région sont en situation de mal logement.

Les principaux problèmes à l'origine de ces résultats sont :

- ✓ le manque de terrains,
- ✓ les coûts de la construction qui sont en hausse,
- ✓ les appels d'offres infructueux,
- ✓ certains élus refusent de faire du logement social sur leur territoire mais heureusement les constats de carence et les dialogues entamés avec ces élus provoquent un changement d'attitude.
- ✓ Les organismes HLM doivent aussi concrétiser leur volonté de construire.

Monsieur Le Préfet estime qu'il y a une prise de conscience de l'ensemble des personnes concernées sur le domaine du logement et que les trois problèmes majeurs de la région sont liés :

- ✓ l'emploi,
- ✓ le logement,
- ✓ et la délinquance.

En matière de logement l'année 2005 fut décevante, il faut maintenant concrétiser les bonnes intentions, il faut une mobilisation absolue.

Monsieur le Préfet de Région termine en insistant sur la gravité de la position de la région PACA en terme de logements, et sur sa volonté d'essayer, tous ensemble, d'en sortir le plus rapidement possible.

## **PROCHAIN COMITÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE**

**Fin novembre 2006 ou début décembre 2006**